

C.P.J.E.P.S 1

SPÉCIALITÉ « ANIMATEUR D'ACTIVITÉ ET DE VIE QUOTIDIENNE DANS TOUTE STRUCTURE DE LOISIRS ET D'ANIMATION SOCIOCULTURELLE »

DU 03 NOVEMBRE 2025 AU 08 DÉCEMBRE 2026

Type de certification : Certificat professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport

Code France Compétences : [RNCP39927](#)

Format Code : [44067](#) Animation socioculturelle

Code Rome : [G1202](#) – Animation d'activités culturelles ou ludiques et [G1203](#) – Animation de loisirs auprès d'enfants ou d'adolescents

Nom du certificateur : Ministère des Sports et des Jeux Olympiques et Paralympiques

Date d'échéance d'enregistrement : 29/11/2029

Présentation

Le CPJEPS : spécialité "Animateur d'Activité et de Vie Quotidienne dans toute structure de loisirs et d'animation socioculturelle" formation professionnelle en alternance qui prépare les candidats à devenir animatrice / animateur professionnel. L'animateur d'activités et de vie quotidienne se situe principalement dans les accueils collectifs de mineurs (accueils périscolaires, accueils de loisirs, séjours de vacances) et dans toute structure organisant des loisirs et des activités d'animation socioculturelle.

Infos pratiques

CARACTÉRISTIQUES DE LA FORMATION

PRÉSENTATION DU DIPLÔME

- Le Certificat Professionnel de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et du Sport est un diplôme de niveau 3, il est délivré par le ministère de la jeunesse et des sports.
- Ce diplôme vise plusieurs secteurs d'emplois : le secteur de l'animation, les collectivités territoriales, le secteur du lien social et familial.
- Il permet de se présenter au concours d'adjoint territorial d'animation principal de 2ème classe de la fonction publique territoriale.
- Il atteste l'acquisition d'une qualification dans l'exercice d'une activité professionnelle à visée éducative ou sociale, dans les domaines activités physiques de loisirs, d'expressions culturelles et scientifiques et techniques mais aussi de développement durable.

PRÉREQUIS POUR L'ENTRÉE EN FORMATION

- Être âgé de 16 ans minimum.
- A minima, le certificat de compétences de l'unité d'enseignement « prévention et secours civiques de niveau 1 » (PSC1) ou équivalent ; le certificat de sauveteur secouriste du travail » (SST) assorti de la validation de la formation « maintien- actualisation des compétences obligatoires » (MAC), le cas échéant ;
- Pas de niveau scolaire exigé mais une maîtrise de l'expression écrite.
- Avoir une pratique personnelle d'activité sportive, culturelle et de loisirs.
- Être en situation professionnelle dans le secteur de l'animation au moment du début de la formation (stage en entreprise).

OBJECTIFS DE FORMATION

- Participation au projet et à la vie de la structure.
- Animation des temps de vie quotidienne de groupes.
- Conception des activités en direction d'un groupe.
- Animation d'activités en direction d'un groupe.
- Accompagner les publics dans l'utilisation du numérique dans une démarche citoyenne et participative.

CONTENUS DE FORMATION

Les blocs de compétences sont préparés en centre

- **BC1 :** Préparer et conduire en sécurité des activités éducatives en direction de groupes au sein d'une structure proposant des activités de loisirs et d'animation socioculturelle.
- **BC2 :** Organiser et animer en sécurité la vie quotidienne de groupe au sein de lieux d'accueil proposant des activités de loisirs et d'animation socioculturelle.
- **BC3 :** Participer au fonctionnement d'une structure organisant des loisirs et des activités d'animation socioculturelle.

DATES, PÉRIODES, ÉCHÉANCIER

DATES DE FORMATION

- Du 03 novembre 2025 au 08 décembre 2026.

DURÉE DE LA FORMATION ET L'ALTERNANCE

- Centre de formation : 595 heures.
- Structure alternance : 700 heures minimum et 1417 heures maximum.
- La formation se déroule en alternance
- 2 jours en centre de formation : lundi et mardi
- 3 jours en situation professionnelle en structure d'alternance : mercredi, jeudi et vendredi et vacances scolaires.

DATES DES SÉLECTIONS DES CANDIDATS

- Mercredi 17 septembre, mercredi 15 octobre 2025.

LIEU DE FORMATION

- **Com'Tech :** 83, avenue de Neuilly - 94120 Fontenay-sous-Bois

PUBLIC CONCERNÉ

A QUI S'ADRESSE LA FORMATION

- Aux personnes ayant une pratique dans un domaine de l'animation, sportive, culturel ou scientifique e technique.
- Aux demandeurs d'emploi, sous réserve d'une prise en charge par France Travail ou par le Conseil Régional.
- Aux salariés dans le cadre d'un congé individuel de formation, d'un contrat de professionnalisation ou d'une prise en charge de l'employeur et aux jeunes en contrat d'apprentissage.
- Aux personnes en financements individuels.

PERSONNE EN SITUATION DE HANDICAP

- Pour les personnes en situations de handicap, nous contacter afin de vous mettre en relation avec le référent handicap du centre de formation.

RÉFÉRENT HANDICAP

- **Madame Jocelyne BOUA**

Email : contact@comtech-formation.org

Téléphone : 01 41 95 04 53

FORMALITÉS ADMINISTRATIVES

CONTACT

- **Madame Jocelyne BOUA**

Email : contact@comtech-formation.org

Téléphone : 01 41 95 04 53

INSCRIPTIONS

- Lien de Pré-inscription en ligne sur le site :

www.comtech-formation.org

<https://comtech-formation.ymag.cloud/index.php/preinscription/>

INFORMATION COLLECTIVE EN VISIOCONFERENCE

- Le mercredi 11 juin 2025, à 15h30
- Le mercredi 25 juin 2025, à 15h30
- Le mercredi 10 septembre 2025
- Inscription nécessaire au préalable www.comtech-formation.org*

CLÔTURE DES INSCRIPTIONS

- Le 03 octobre 2025

COÛTS ET FINANCEMENTS

FRAIS D'INSCRIPTION

- 20 euros

COÛT PARCOURS COMPLET

Le coût des heures **pour les trois BC 1, 2 et 3** en centre soit : nombre d'heures 595 x 11,00 €/heures = 6545€.

COÛT PARCOURS PARTIEL

Le coût des heures **par BC 1, 2 et 3** est calculé au prorata du nombre d'heure de formation à réaliser au coût de 11,00 €/heure.

MODALITÉS DE FINANCEMENT

- **Prise en charge employeur** : salarié, contrat de professionnalisation, plan de formation.
 - **Contrat d'apprentissage secteur privé (société, association)** : 0 € (prise en charge employeur, coût pris en charge par l'OPCO de la structure).
 - **Contrat d'apprentissage Secteur public** : 0 € (100% pris en charge par le CNFPT).
 - **Demandeur d'emploi.**
 - **Prise en charge personnelle**
- Nous contacter pour un devis personnalisé.

CARACTÉRISTIQUES DE LA FORMATION

MODALITÉS DE SÉLECTION

- **Épreuve écrite (3h)** : Capacité rédactionnelle, connaissance du jeu et des jeux sportifs collectifs, méthodologie et cycle d'activités.
- **Épreuve orale (30mn)** : Entretien de motivation.
- Il s'appuiera sur les motivations du candidat à intégrer cette formation.
- Une note inférieure à 8/20 est éliminatoire.

MÉTHODES DE FORMATION

- Apports théoriques.
- Exercices d'application à partir de cas concrets.
- Pratique et technique d'activité.
- Travail en groupe.
- Conseil individualisé.
- Mise en situation professionnelle.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

- L'acquisition des Blocs de compétences (BC1, BC2, et BC3) est contrôlée par trois situations d'évaluations certificatives (1er et second passage) devant des experts DRAJES. La validation de chaque BC est indépendante et son acquisition est définitive.
- La validation du diplôme se fait par une commission de jury régional de la DRAJES.
- **Les situations d'évaluations certificatives** se déroule en trois parties
- BC1 La situation d'évaluation certificative du bloc de compétences 1 (BC 1) est réalisée au moyen de la production d'un document écrit personnel, de la conduite d'une séance d'activités et d'un entretien.
- BC2 La situation d'évaluation certificative du bloc de compétences 2 (BC 2) est réalisée au moyen de la production d'un document écrit personnel et d'un entretien.
- BC3 La situation d'évaluation certificative du bloc de compétences 3 (BC 3) est réalisée au moyen de la production d'un document écrit personnel et d'un entretien.

DÉBOUCHÉS

- Le CPJEPS donne accès à certains concours de niveau IV et à une formation supérieure dans le domaine de la jeunesse et des sports.
- Il permet la poursuite de votre cursus vers un BPJEPS (niveau 4)
- Il permet de se présenter au concours d'adjoint territorial d'animation principal de 2ème classe de la fonction publique territoriale.
- L'animateur des activités et de vie quotidienne se situe principalement dans les accueils collectifs de mineurs (accueils périscolaires, accueils de loisirs, séjours de vacances). Il peut aussi se situer dans toute structure organisant des loisirs et des activités d'animation socioculturelle.
- Principaux types d'emplois visés : animateur enfance- jeunesse, animateur en accueil de loisirs, animateur en accueil périscolaires, animateur en séjours de vacances, animateur socioculturel.